



Distr. générale  
5 octobre 2020

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Conférence des Parties à la Convention de Vienne  
pour la protection de la couche d'ozone  
Douzième réunion (partie I)  
En ligne, 23–27 novembre 2020  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire\***  
**Rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation  
spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole  
de Montréal**

**Révision proposée du budget approuvé pour 2020 et du projet  
de budget pour 2021 du Fonds d'affectation spéciale pour  
la Convention de Vienne pour la protection de la couche  
d'ozone**

**Note du Secrétariat**

**I. Introduction**

1. Le Secrétariat a l'honneur de distribuer dans la présente note le budget révisé proposé pour 2020 et le projet de budget pour 2021 du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. La section II examine les incidences budgétaires de la pandémie déclenchée par la maladie du nouveau coronavirus (Covid-19) ; la section III contient les budgets détaillés ; la section IV présente les projections en matière de trésorerie et les options de financement possibles ; et la section V contient des observations importantes portées à l'attention des Parties. On trouvera dans l'annexe I à la présente note les budgets détaillés, dans l'annexe II l'organigramme et les tableaux d'effectifs du Secrétariat et dans l'annexe III le barème des contributions à verser par les Parties pour les options de financement du budget de 2021 examinées à la section IV.
2. Le budget révisé proposé pour 2020 et le projet de budget pour 2021 ont été examinés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et approuvés comme étant conformes au paragraphe 17 du mandat pour l'administration du Fonds d'affectations spéciale pour la Convention de Vienne.
3. Tout au long de la présente note, toute référence au dollar (\$) s'entend du dollar des États-Unis.

**II. Incidences de la pandémie de coronavirus sur le budget  
de la période triennale 2021–2023**

4. Les réunions de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, au cours desquelles les budgets triennaux du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne sont approuvés,

\*UNEP/OzL.Conv.12(I)/1-UNEP/OzL.Pro.32/1.

sont convoquées tous les trois ans, de même que les réunions des bureaux correspondants et les réunions des Directeurs de recherches sur l'ozone. La pandémie de coronavirus (Covid-19) a toutefois modifié le déroulement de ces activités. La onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, qui devait initialement se tenir du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2020 à Genève et avait été reprogrammée pour le 8 au 10 juillet 2020 à Montréal (Canada), a de nouveau été reportée et devrait maintenant avoir lieu du 14 au 16 avril 2021 au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Genève ; cependant, certaines questions inscrites à l'un des points de l'ordre du jour de la quatrième séance de la réunion seront examinées dans le cadre de réunions intersessions virtuelles qui se tiendront les 7 et 8 octobre 2020<sup>1</sup>. La douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne se tiendra également en 2021, mais des dispositions seront prises pour que le budget du Fonds d'affectations spéciale pour la Convention de Vienne pour 2021 puisse être examiné en temps utile<sup>2</sup>.

5. Comme la douzième réunion de la Conférence des Parties aura lieu en 2021, les projets de budget qui seront soumis à cette réunion porteront sur la période triennale 2022–2024. Aucun budget n'a encore été approuvé pour 2021, puisque, à sa onzième réunion, la Conférence des Parties a approuvé les budgets pour la période triennale 2018–2020. Le Secrétariat présente donc pour examen, pour 2021, un projet de budget destiné à couvrir le coût des réunions, des opérations et des effectifs cette année-là.

6. Les options de financement possible pour 2021, tenant compte des incidences de la pandémie évoquées plus haut sont présentées dans la section IV.

### III. Budgets pour 2020 et 2021

#### A. Budget révisé pour 2020

7. Dans le passé, le Secrétariat a présenté aux Parties, pour examen et approbation, des documents budgétaires comprenant les projets de budget pour les années à venir et les révisions proposées au budget approuvé de l'année en cours. Dans le document UNEP/OzL.Pro.31/4, dont la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal était saisie, le Secrétariat a fait valoir que la présentation de révisions au budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, pour examen et approbation par les Parties, était superflue. Par souci de cohérence avec la pratique suivie pour le Protocole de Montréal, le Secrétariat n'avait pas prévu de présenter une proposition de révision du budget 2020 approuvé pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ; toutefois, comme indiqué ci-dessus dans la section II, la pandémie de Covid-19 a eu des incidences importantes sur l'exécution des activités prévues pour 2020, d'où le Secrétariat a conclu qu'une révision du budget s'imposait.

8. Le projet de budget révisé d'un montant de 794 918 dollars accuse une diminution de 575 092 dollars par rapport au budget approuvé de l'ordre de 1 370 010 dollars. Les raisons de cette réduction sont les suivantes :

a) Un montant non dépensé de 38 734 dollars au titre des dépenses de personnel ;

b) Un montant non dépensé de 253 739 dollars au titre du coût des réunions : le montant révisé du coût des réunions, de 63 261 dollars, comprend 33 000 dollars pour la préparation des documents budgétaires et leur présentation pour examen à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie I) conjuguée à la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal<sup>3</sup>, 20 000 dollars pour préparer les documents de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, 261 dollars pour la réunion conjointe des bureaux de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et à la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et 10 000 dollars pour des activités promotionnelles visant à faire connaître les travaux menés dans le cadre des traités sur l'ozone ;

<sup>1</sup> Voir <https://ozone.unep.org/meetings/11th-meeting-ozone-research-managers> (en anglais uniquement).

<sup>2</sup> Voir la lettre du Secrétariat datée du 29 mai 2020 présentant le plan d'urgence prévu pour les réunions des traités sur l'ozone.

<sup>3</sup> L'élément concernant la Conférence des Parties ne couvre que les révisions proposées au budget pour 2020 et au projet de budget pour 2021 du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

- c) Un montant non dépensé de 137 666 dollars destiné à faciliter la participation en présentiel des Parties visées à l'article 5 : le montant révisé à cette rubrique, de 42 334 dollars, comprend les montants de 41 679 et 655 dollars engagés avant la pandémie pour couvrir les frais de voyage des participants à la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et à la première réunion du Bureau de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, respectivement ;
  - d) Un montant non dépensé de 26 675 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission ;
  - e) Un montant non dépensé de 52 117 dollars pour les autres dépenses opérationnelles ;
  - f) Comme suite aux alinéas a) à e) ci-dessus, une diminution correspondante de 66 161 dollars au titre des dépenses d'appui au programme.
9. Une nouvelle mise à jour sur l'exécution du budget, l'état des contributions et le solde des liquidités au 30 septembre 2020 sera fournie dans le document UNEP/OzL.Pro.32/INF/2.

## B. Projet de budget pour 2021

10. Au paragraphe 13 de la décision XI/3, les Parties ont demandé au Secrétariat de préparer deux scénarios budgétaires et programmes de travail sur la base des ressources nécessaires projetées pour la période triennale, comme suit :
- a) Un scénario budgétaire à croissance nominale zéro ;
  - b) Un scénario incorporant les nouveaux ajustements qu'il a été recommandé d'apporter au premier scénario, ainsi que les surcoûts ou économies y afférents.
11. Comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, le Secrétariat ne présente un projet de budget que pour 2021 seulement, et non plus pour la période triennale 2021–2023.
12. Pour la première fois, la Secrétaire exécutive a été priée de préparer deux scénarios budgétaires en application de la décision XI/3. En l'absence d'une base de référence pour établir un budget à croissance nominale zéro, le Secrétariat s'est inspiré du budget approuvé pour 2020 pour établir un budget à croissance nominale zéro pour 2021. Le Secrétariat tient à porter à l'attention des Parties que compte tenu du nombre limité des catégories de dépenses budgétaires, de l'incertitude quant à savoir si les Parties auront l'opportunité de délibérer sur plus d'un seul scénario budgétaire et du montant modeste des surcoûts qu'entraînerait un scénario reposant sur de nouveaux ajustements recommandés, le Secrétariat a choisi de ne présenter qu'un budget à croissance nominale zéro pour 2021 et de ne préparer les deux scénarios budgétaires demandés que lorsque le moment sera venu de présenter les projets de budget pour la période triennale 2022–2024.
13. Le budget à croissance nominale zéro de l'ordre de 1 370 000 dollars est essentiellement identique au budget approuvé pour 2020, étant du même montant, mais diffère pour certaines lignes budgétaires, comme suit :
- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel accusent une augmentation de 12 102 dollars par rapport à 2020, reflétant une provision pour inflation obligatoire de 2 % ;
  - b) Le coût des services de conférence afférents à la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone est inférieur de 13 000 dollars à celui de 2020, puisque les documents destinés à la onzième réunion ont déjà été établis et affichés sur le portail de la réunion ; le budget pour 2021 servira à mettre à jour les documents et à couvrir d'autres dépenses imprévues, le cas échéant ;
  - c) Le coût de la location des locaux de bureau a été augmenté de 1 500 dollars pour tenir compte de l'inflation et des aménagements qui pourraient s'avérer nécessaires pour pratiquer la distanciation sociale ;
  - d) Le coût de l'utilisation et de l'entretien du matériel, qui comprend normalement la police d'assurance correspondante, a été augmenté de 2 500 dollars pour couvrir en partie le coût annuel de l'entretien et de l'hébergement du site web et des divers outils numériques, actuellement pris en charge par le Fonds multilatéral pour le Protocole de Montréal ;
  - e) Les frais divers, qui concernent les célébrations de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, les communications et le fret, ont diminué de 3 111 dollars ; cette réduction devrait affecter l'efficacité du Secrétariat, en particulier au vu des trois réunions au titre de la Convention de Vienne prévues pour 2021 ; toutefois, le Secrétariat fera tout son possible pour contenir

les dépenses, en espérant que le budget opérationnel sera restauré à son niveau de 2020 à mesure que la situation reviendra à la normale après la pandémie de Covid-19.

14. Le budget des services de conférence pour la douzième réunion de la Conférence des Parties en 2021 a été maintenu au même niveau que les années précédentes, lorsque les dispositions relatives à l'accueil de la réunion n'étaient pas encore connues au moment de l'établissement du budget.

#### IV. Projections du solde de trésorerie et options de financement pour 2021

15. À la onzième réunion de la Conférence des Parties, les Parties ont approuvé des contributions d'un montant de 733 000 dollars pour 2018, 863 000 dollars pour 2019 et 986 000 dollars pour 2020 (décision XI/3, par. 5), soit moins que les budgets approuvés pour les années 2018 et 2020, respectivement, étant entendu que le Secrétariat prendrait en charge la différence entre les dépenses effectives et les contributions pour toute année donnée en prélevant sur le solde de trésorerie. Au 31 décembre 2019, celui-ci s'établissait à 1 523 034 dollars.

16. Le Secrétariat ne compte recevoir que 70 % du total des arriérés de contributions d'ici la fin de l'année 2020, correspondant aux contributions approuvées pour 2020 et aux arriérés de contributions des années précédentes. Tenant compte des montants reçus à ce titre et du projet de budget révisé d'un montant de 794 918 dollars (voir la section III.A), le Secrétariat prévoit un solde de trésorerie de 2 040 997 dollars en fin d'année (voir le tableau 1).

Tableau 1

##### Prévision des recettes et des dépenses et du solde de trésorerie en 2020

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Solde de trésorerie au 31 décembre 2019	1 523 034
Plus : les recettes estimatives en 2020	1 312 881
Moins : les dépenses estimatives en 2020	794 918
<b>Solde de trésorerie au 31 décembre 2020</b>	<b>2 040 997</b>

17. L'annexe III présente le barème des contributions à verser par les Parties avec trois options de financement pour le budget de l'année 2021 :

a) Option 1 : les contributions pour 2021 sont maintenues au même niveau qu'en 2020 (986 000 dollars) ;

b) Option 2 : les contributions pour 2021 sont fixées au niveau requis pour financer le budget à croissance nominale zéro pour 2021 (1 370 000 dollars) ;

c) Option 3 : les contributions pour 2021 prévues dans le cadre de l'option 2 sont ajustées pour refléter une diminution globale de 70 % de la part non dépensée prévue au titre du coût des réunions et des voyages en mission en 2020 (330 701 dollars), comme indiqué au tableau 2, pour un montant total de 1 039 299 dollars tenant compte des incidences de la pandémie de COVID-19 et du fait que certaines des activités prévues pour 2020 n'ont pas eu lieu.

Tableau 2

##### Budget non dépensé des réunions et des voyages en mission en 2020 et ajustements connexes pour l'option de financement 3

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de coûts</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Dépenses estimatives</i>	<i>Budget non dépensé</i>
<b>Coût des réunions</b>			
Coût des services de conférence : Conférence des Parties	252 000	33 000	219 000
Coût des services de conférence : Bureau	20 000	261	19 739
Coût des services de conférence : Directeurs de recherches sur l'ozone	20 000	20 000	–
Dépenses de représentation	15 000	–	15 000
<b>Total partiel : coût des réunions</b>	<b>307 000</b>	<b>53 261</b>	<b>253 739</b>

<b>Frais de voyage des Parties visées à l'article 5</b>			
Réunions du Bureau	20 000	655	19 345
Réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone	160 000	41 679	118 321
<b>Total partiel : frais de voyage des Parties visées à l'article 5</b>	<b>180 000</b>	<b>42 334</b>	<b>137 666</b>
Frais de voyage du personnel en mission	30 000	3 325	26 675
<b>Total des coûts directs</b>	<b>517 000</b>	<b>98 920</b>	<b>418 080</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)	67 210	12 860	54 350
<b>Total, y compris les dépenses d'appui au programme</b>	<b>584 210</b>	<b>111 780</b>	<b>472 430</b>
Ajustement pour l'option de financement 3 (70 % du budget non dépensé)			<b>330 701</b>

18. Le tableau 3 indique les prévisions du solde de trésorerie en fin d'année pour 2021, en fonction des trois options de financement. La figure du dessous fait apparaître l'évolution du solde de trésorerie en fin d'année sur la période 2014–2021, compte tenu des prévisions pour 2020 et 2021.

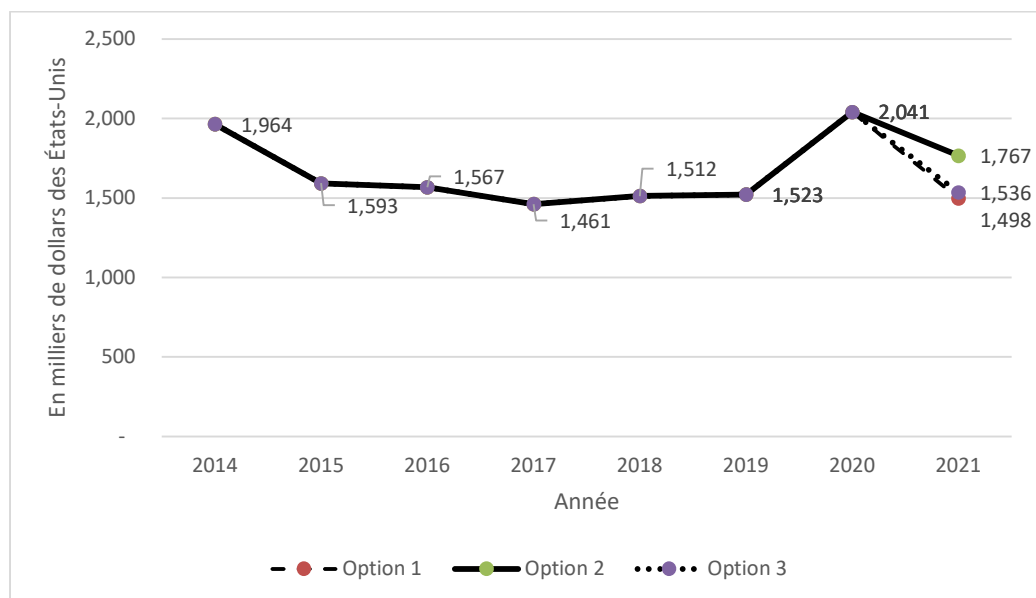
Ces prévisions ont été établies à partir de l'hypothèse que les effets de la pandémie sur l'économie mondiale pourraient continuer à se faire sentir dans les années à venir. Par conséquent, elles s'appuient sur le versement de 70 % des contributions (voir le par. 17 ci-dessus). Par ailleurs, le Secrétariat prévoit que les dépenses retrouveront leur niveau prépandémique de 90 %.

Tableau 3

**Prévisions du solde de trésorerie en fin d'année pour 2021 pour les trois options de financement**  
(En dollars des États-Unis)

	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>
Solde de trésorerie au 31 décembre 2020	2 040 997	2 040 997	2 040 997
Plus : contributions fixées à 70 % du montant escompté	690 200	959 000	727 509
Moins : dépenses fixées à 90 % du budget	1 233 000	1 233 000	1 233 000
<b>Solde de trésorerie au 31 décembre 2021</b>	<b>1 498 197</b>	<b>1 766 997</b>	<b>1 535 506</b>

**Évolution du solde de trésorerie en fin d'année**



## V. Principales observations

19. Les Parties souhaiteront peut-être tenir compte des observations suivantes durant leurs délibérations :

- a) Un projet de budget a été présenté pour 2021 seulement, contrairement à la pratique habituelle, qui consiste à présenter des budgets triennaux alignés sur le cycle des réunions de la Convention de Vienne ;
- b) Compte tenu du nombre limité des catégories de dépenses budgétaires, de l'incertitude quant à savoir si les Parties auront l'occasion de délibérer sur plus d'un seul scénario budgétaire au cours la partie I de la douzième réunion de la Conférence des Parties et du montant modeste des surcoûts qu'entraînerait un scénario reposant sur de nouveaux ajustements recommandés, le Secrétariat a choisi de ne présenter qu'un budget à croissance nominale zéro pour 2021 et de ne préparer les deux scénarios budgétaires demandés au paragraphe 13 de la décision XI/3 que lorsque le moment sera venu de présenter les projets de budget pour la période triennale 2022–2024 ;
- c) Trois options de financement ont été présentées aux Parties pour examen ;
- d) Une nouvelle mise à jour sur l'exécution du budget en 2020, l'état des contributions et le solde de trésorerie au 30 septembre 2020 sera communiquée aux Parties pour examen dans la note du Secrétariat sur la question (UNEP/OzL.Pro.32/INF/2).

## Annexe I

## Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone : projet de budget révisé pour 2020 et projet de budget pour 2021

Tableau 1  
Résumé des révisions budgétaires pour 2020  
(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de coûts</i>	<i>Approuvés pour 2020</i>	<i>Révisés pour 2020</i>	<i>Différence</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
Traitements, indemnités et prestations	589 898	551 164	38 734	(7)
Coût des réunions	317 000	63 261	253 739	(80)
Participation des Parties visées à l'article 5 aux réunions	180 000	42 334	137 666	(76)
Frais de voyage du personnel en mission	30 000	3 325	26 675	(89)
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	95 500	43 383	52 117	(55)
<b>Total partiel</b>	<b>1 212 398</b>	<b>703 467</b>	<b>508 931</b>	<b>(42)</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)	157 612	91 451	66 161	(42)
<b>Total</b>	<b>1 370 010</b>	<b>794 918</b>	<b>575 092</b>	<b>(42)</b>

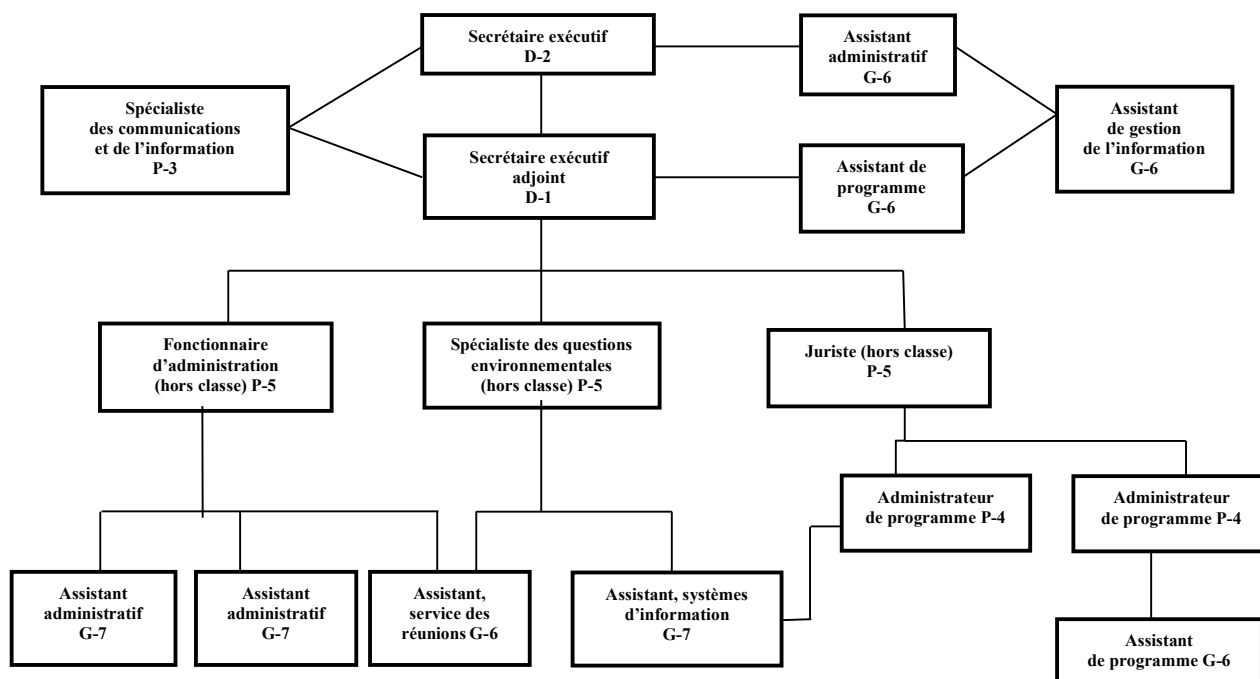
Tableau 2  
Propositions budgétaires détaillées pour 2020 et 2021  
(En dollars des États-Unis)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Catégorie de coûts</i>	<i>Approuvés pour 2020</i>	<i>Révisés pour 2020</i>	<i>Croissance nominale zéro pour 2021</i>
<b>1000</b>	<b>Traitements, indemnités et prestations</b>	<b>589 898</b>	<b>551 164</b>	<b>602 000</b>
<b>1300</b>	<b>Coût des réunions</b>			
1322	Coût des services de conférence : réunions préparatoires et réunions des Parties	252 000	33 000	252 000
1324	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	20 000	261	20 000
1327	Coût des services de conférence : réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone	20 000	20 000	7 000
1328	Activités promotionnelles pour la protection de la couche d'ozone	10 000	10 000	10 000
5401	Dépenses de représentation	15 000	0	15 000
<b>Total partiel : coût des réunions</b>		<b>317 000</b>	<b>63 261</b>	<b>304 000</b>
<b>3300</b>	<b>Frais de voyage des Parties visées à l'article 5</b>			
3304	Frais de voyage des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	20 000	655	20 000
3307	Frais de voyage des Parties visées à l'article 5 : réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone	160 000	41 679	160 000
<b>Total partiel : frais de voyage des Parties visées à l'article 5</b>		<b>180 000</b>	<b>42 334</b>	<b>180 000</b>
<b>1600</b>	<b>Frais de voyage du personnel en mission</b>	<b>30 000</b>	<b>3 325</b>	<b>30 000</b>
<b>4000–5000</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>			
4100	Matériel consommable	8 000	2 143	8 000
4200	Matériel non consommable	10 000	5 000	10 000
4300	Location des locaux de bureau	17 500	17 500	19 000
5100	Utilisation et entretien du matériel	7 500	3 137	10 000
5200	Frais d'établissement des rapports	12 500	0	12 500
5300	Divers	40 000	15 603	36 889
<b>Total partiel : autres dépenses de fonctionnement</b>		<b>95 500</b>	<b>43 383</b>	<b>96 389</b>
<b>Total des coûts directs</b>		<b>1 212 398</b>	<b>703 467</b>	<b>1 212 389</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		157 612	91 451	157 611
<b>Total général</b>		<b>1 370 010</b>	<b>794 918</b>	<b>1 370 000</b>

## Annexe II

### Organigramme et tableaux des effectifs du Secrétariat de l'ozone

#### Organigramme



**Équipe de direction** : Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint, Juriste (hors classe), Spécialiste des questions environnementales (hors classe) et Fonctionnaire d'administration (hors classe)

**Équipe chargée de l'administrative et de la gestion** : Fonctionnaire d'administration (hors classe) et tous les agents des services généraux

**Équipe chargée des questions environnementales et des groupes d'évaluation** : Spécialiste des questions environnementales (hors classe) et administrateurs

**Équipe chargée des questions juridiques et du respect des obligations** : Juriste (hors classe) et administrateurs

**Équipe chargée des technologies de l'information** : Administrateur de programme, Assistant (gestion de l'information) et Assistant (systèmes d'information)

Classe	Administrateurs	Agents des services généraux	Total
D-2	1	—	1
D-1	1	—	1
P-5	3	—	3
P-4	2	—	2
P-3	1	—	1
G	—	8	8
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>16</b>

**Tableau des effectifs - postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne**

Classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux	Total
D-2 <sup>a</sup>	1	—	1
P-5 <sup>a</sup>	1	—	1
P-3	1	—	1
Agents des services généraux <sup>b</sup>	—	4	4
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

<sup>a</sup> Financé à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

<sup>b</sup> Deux postes sont financés à 100 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et deux postes sont financés à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.



## Annexe III

## Options proposées pour le barème des contributions des Parties au Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

(En dollars des États-Unis)

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec taux de recouvrement maximal de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option 1 2021 Contributions au même niveau que pour 2020</i>	<i>Option 2 2021 Contributions nécessaires pour financer un budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Option 3 Contributions ajustées<sup>b</sup> pour 2021</i>
1. Afghanistan	–	–	–	–
2. Afrique du Sud	0,271	2 673	3 714	2 818
3. Albanie	–	–	–	–
4. Algérie	0,138	1 356	1 885	1 430
5. Allemagne	6,071	59 856	83 168	63 092
6. Andorre	–	–	–	–
7. Angola	–	–	–	–
8. Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–
9. Arabe saoudite	1,168	11 519	16 005	12 142
10. Argentine	0,912	8 993	12 496	9 479
11. Arménie	–	–	–	–
12. Australie	2,203	21 721	30 181	22 896
13. Autriche	0,675	6 654	9 245	7 014
14. Azerbaïdjan	–	–	–	–
15. Bahamas	–	–	–	–
16. Bahreïn	–	–	–	–
17. Bangladesh	–	–	–	–
18. Barbade	–	–	–	–
19. Bélarus	–	–	–	–
20. Belgique	0,818	8 069	11 212	8 506
21. Belize	–	–	–	–
22. Bénin	–	–	–	–
23. Bhoutan	–	–	–	–
24. Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	–
25. Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–
26. Botswana	–	–	–	–
27. Brésil	2,939	28 975	40 258	30 540
28. Brunei Darussalam	–	–	–	–
29. Bulgarie	–	–	–	–
30. Burkina Faso	–	–	–	–
31. Burundi	–	–	–	–
32. Cabo Verde	–	–	–	–
33. Cambodge	–	–	–	–
34. Cameroun	–	–	–	–
35. Canada	2,725	26 871	37 337	28 324
36. Chili	0,406	4 000	5 558	4 216
37. Chine	11,967	117 993	163 946	124 371
38. Chypre	–	–	–	–

	<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec taux de recouvrement maximal de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option 1</i> 2021 <i>Contributions au même niveau que pour 2020</i>	<i>Option 2</i> 2021 <i>Contributions nécessaires pour financer un budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Option 3</i> <i>Contributions ajustées<sup>b</sup> pour 2021</i>
39.	Colombie	0,287	2 831	3 933	2 983
40.	Comores	–	–	–	–
41.	Congo	–	–	–	–
42.	Costa Rica	–	–	–	–
43.	Côte d'Ivoire	–	–	–	–
44.	Croatie	–	–	–	–
45.	Cuba	–	–	–	–
46.	Danemark	0,552	5 445	7 566	5 739
47.	Djibouti	–	–	–	–
48.	Dominique	–	–	–	–
49.	Égypte	0,185	1 828	2 540	1 927
50.	El Salvador	–	–	–	–
51.	Émirats arabes unis	0,614	6 055	8 412	6 382
52.	Équateur	–	–	–	–
53.	Érythrée	–	–	–	–
54.	Espagne	2,139	21 092	29 306	22 232
55.	Estonie	–	–	–	–
56.	Eswatini	–	–	–	–
57.	État de Palestine	–	–	–	–
58.	États-Unis d'Amérique	21,930	216 230	300 442	227 919
59.	Éthiopie	–	–	–	–
60.	Fédération de Russie	2,397	23 638	32 844	24 916
61.	Fidji	–	–	–	–
62.	Finlande	0,420	4 138	5 749	4 362
63.	France	4,413	43 511	60 457	45 863
64.	Gabon	–	–	–	–
65.	Gambie	–	–	–	–
66.	Géorgie	–	–	–	–
67.	Ghana	–	–	–	–
68.	Grèce	0,365	3 597	4 998	3 792
69.	Grenade	–	–	–	–
70.	Guatemala	–	–	–	–
71.	Guinée	–	–	–	–
72.	Guinée équatoriale	–	–	–	–
73.	Guinée-Bissau	–	–	–	–
74.	Guyana	–	–	–	–
75.	Haïti	–	–	–	–
76.	Honduras	–	–	–	–
77.	Hongrie	0,205	2 025	2 813	2 134
78.	Îles Cook	–	–	–	–
79.	Îles Marshall	–	–	–	–
80.	Îles Salomon	–	–	–	–
81.	Inde	0,831	8 197	11 390	8 640
82.	Indonésie	0,541	5 337	7 416	5 626
83.	Iran (République islamique d')	0,397	3 912	5 435	4 124
84.	Iraq	0,129	1 268	1 762	1 336

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec taux de recouvrement maximal de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option 1</i> 2021 <i>Contributions au même niveau que pour 2020</i>	<i>Option 2</i> 2021 <i>Contributions nécessaires pour financer un budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Option 3</i> <i>Contributions ajustées<sup>b</sup> pour 2021</i>
85. Irlande	0,370	3 646	5 067	3 844
86. Islande	–	–	–	–
87. Israël	0,488	4 816	6 692	5 076
88. Italie	3,296	32 503	45 162	34 260
89. Jamaïque	–	–	–	–
90. Japon	8,537	84 173	116 954	88 723
91. Jordanie	–	–	–	–
92. Kazakhstan	0,177	1 749	2 431	1 844
93. Kenya	–	–	–	–
94. Kirghizistan	–	–	–	–
95. Kiribati	–	–	–	–
96. Koweït	0,251	2 477	3 442	2 611
97. Lesotho	–	–	–	–
98. Lettonie	–	–	–	–
99. Liban	–	–	–	–
100. Libéria	–	–	–	–
101. Libye	–	–	–	–
102. Liechtenstein	–	–	–	–
103. Lituanie	–	–	–	–
104. Luxembourg	–	–	–	–
105. Macédoine du Nord	–	–	–	–
106. Madagascar	–	–	–	–
107. Malaisie	0,340	3 352	4 657	3 533
108. Malawi	–	–	–	–
109. Maldives	–	–	–	–
110. Mali	–	–	–	–
111. Malte	–	–	–	–
112. Maroc	–	–	–	–
113. Maurice	–	–	–	–
114. Mauritanie	–	–	–	–
115. Mexique	1,288	12 699	17 644	13 385
116. Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–
117. Monaco	–	–	–	–
118. Mongolie	–	–	–	–
119. Monténégro	–	–	–	–
120. Mozambique	–	–	–	–
121. Myanmar	–	–	–	–
122. Namibie	–	–	–	–
123. Nauru	–	–	–	–
124. Népal	–	–	–	–
125. Nicaragua	–	–	–	–
126. Niger	–	–	–	–
127. Nigéria	0,249	2 457	3 414	2 590
128. Nioué	–	–	–	–
129. Norvège	0,752	7 411	10 297	7 811
130. Nouvelle-Zélande	0,290	2 860	3 974	3 015

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec taux de recouvrement maximal de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option 1 2021 Contributions au même niveau que pour 2020</i>	<i>Option 2 2021 Contributions nécessaires pour financer un budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Option 3 Contributions ajustées<sup>b</sup> pour 2021</i>
131. Oman	0,115	1 130	1 571	1 191
132. Ouganda	–	–	–	–
133. Ouzbékistan	–	–	–	–
134. Pakistan	0,115	1 130	1 570	1 192
135. Palaos	–	–	–	–
136. Panama	–	–	–	–
137. Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–
138. Paraguay	–	–	–	–
139. Pays-Bas	1,352	13 328	18 518	14 048
140. Pérou	0,152	1 494	2 076	1 575
141. Philippines	0,204	2 015	2 800	2 124
142. Pologne	0,799	7 883	10 952	8 309
143. Portugal	0,349	3 440	4 780	3 626
144. Qatar	0,281	2 772	3 851	2 922
145. République arabe syrienne	–	–	–	–
146. République centrafricaine	–	–	–	–
147. République de Corée	2,260	22 282	30 959	23 486
148. République de Moldova	–	–	–	–
149. République démocratique du Congo	–	–	–	–
150. République dominicaine	–	–	–	–
151. République populaire démocratique de Corée	–	–	–	–
152. République populaire démocratique lao	–	–	–	–
153. République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–
154. Roumanie	0,197	1 946	2 704	2 051
155. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,552	44 887	62 369	47 314
156. Rwanda	–	–	–	–
157. Sainte-Lucie	–	–	–	–
158. Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–
159. Saint-Marin	–	–	–	–
160. Saint-Siège	–	–	–	–
161. Saint-Vincent-et-les-Grenadines	–	–	–	–
162. Samoa	–	–	–	–
163. Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–
164. Sénégal	–	–	–	–
165. Serbie	–	–	–	–
166. Seychelles	–	–	–	–
167. Sierra Leone	–	–	–	–
168. Singapour	0,483	4 767	6 623	5 025
169. Slovaquie	0,153	1 504	2 089	1 585

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec taux de recouvrement maximal de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option 1</i> 2021 <i>Contributions au même niveau que pour 2020</i>	<i>Option 2</i> 2021 <i>Contributions nécessaires pour financer un budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Option 3</i> <i>Contributions ajustées<sup>b</sup> pour 2021</i>
170. Slovénie	–	–	–	–
171. Somalie	–	–	–	–
172. Soudan	–	–	–	–
173. Soudan du Sud	–	–	–	–
174. Sri Lanka	–	–	–	–
175. Suède	0,903	8 905	12 373	9 386
176. Suisse	1,147	11 313	15 719	11 924
177. Suriname	–	–	–	–
178. Tadjikistan	–	–	–	–
179. Tchad	–	–	–	–
180. Tchéquie	0,310	3 057	4 247	3 221
181. Thaïlande	0,306	3 018	4 192	3 180
182. Timor-Leste	–	–	–	–
183. Togo	–	–	–	–
184. Tonga	–	–	–	–
185. Trinité-et-Tobago	–	–	–	–
186. Tunisie	–	–	–	–
187. Turkménistan	–	–	–	–
188. Turquie	1,367	13 475	18 723	14 203
189. Tuvalu	–	–	–	–
190. Ukraine	–	–	–	–
191. Union européenne	2,492	24 572	34 141	25 900
192. Uruguay	–	–	–	–
193. Vanuatu	–	–	–	–
194. Venezuela (République bolivarienne du)	0,726	7 155	9 941	7 542
195. Viet Nam	–	–	–	–
196. Yémen	–	–	–	–
197. Zambie	–	–	–	–
198. Zimbabwe	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>100,000</b>	<b>986 000</b>	<b>1 370 000</b>	<b>1 039 299</b>

<sup>a</sup> La résolution 73/271 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies stipule que le barème pour la période 2019–2021 serait fondé sur un taux de recouvrement maximum de 22 %.

<sup>b</sup> Dans l'option 3, les contributions ont été ajustées pour refléter une diminution de 70 % correspondant au montant non dépensé en 2020 au titre du coût des réunions et des voyages en mission.